

ARRETE n° 2004 1157 /MS/SG/DRH/SGP
**Portant nomination des chefs de service
à la Direction Régionale du Centre Sud**

LE MINISTRE DE LA SANTE

*Visa CF N° 159
25-05-2004*


Vu la Constitution ;
Vu le Décret n° 2002-204/PRES du 06 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le Décret n° 2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004 portant remaniement du gouvernement du Burkina Faso ;
Vu la Loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique ;
Vu le Décret n° 2002 – 464/PRES/PM/MS du 02 décembre 2003 portant organisation du Ministère de la Santé.
Vu l'Arrêté n° 2003-109/MS/CAB du 04 mars 2003 portant organisation, attribution et fonctionnement des structures déconcentrées du Ministère de la Santé ;
Sur proposition du Directeur Régional de la Santé du Centre Sud.

ARRETE

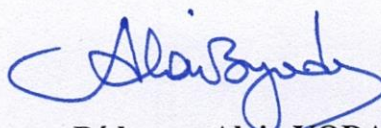
Article 1 : Les agents ci-après désignés relevant du Ministère de la Santé sont nommés chefs de service à la Direction Régionale de la Santé du Centre Sud conformément au tableau ci-après.

Matricule	Nom et prénoms	Emploi	Fonction
49 175	GNANOU Saïdou	Médecin	Chef du Service de Lutte contre la Maladie et de la Protection des Groupes Spécifiques
88 219	HIEN Binzaola	Pharmacien	Chef du Service de la Pharmacie, des Laboratoires, de la Médecine et Pharmacopée Traditionnelles et du Matériel médico – technique
78 230	TARNAGDA Yacouba	Gestionnaire des Hôpitaux	Chef du Service Administratif et Financier

Article 2 : Le Secrétaire Général et le Directeur Régional de la Santé du Centre Sud sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés en leur qualité sus nommée, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 08 JUN 2004



Bédouma Alain YODA

Ampliations :

1 - CAB	1 - SG
1 - DRS/CS	3 - Archives
1 - DAF	1 - Solde
1 - Trésor	3 - Intéressés